

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2020**

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	17
Votants :	18

Date de convocation
02/07/2020

Le **Huit juillet deux mil vingt**, à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Erbrée, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, PAYELLE Dagmar, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, MARTINET Doris, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle.

Absent(e)s excusé(e)s : LE BORGNE Isabelle (a donné pouvoir à MANCEAU Martine), FUZIER Alexandre.

Absent(e)s : /

Secrétaire de séance : MANCEAU Martine.

ORDRE du JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 24 juin 2020

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

Transfert de compétence assainissement et eaux pluviales : mise à disposition des biens

Lotissement Courtil : acte dépôt de pièces et vente des lots

Lotissement Verdon 2 : attribution marché éclairage public

Convention ENEDIS : acte notarié pour installation électrique sur domaine public

Politique d'achat et fonctionnement commission d'attribution des offres

Constitution de la commission communale des impôts directs : proposition d'une liste de commissaires titulaires et suppléants

Désignation membres comité pilotage du RIPAME

Droit à la formation des élus

Dossier installation classée GAEC des Mines

Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 24 juin 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adoption du compte-rendu de la dernière séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte** par 16 voix POUR le compte-rendu de la séance du 24 juin 2020.

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

- Devis LEBLANC Environnement : entretien bacs à graisse de la salle des fêtes et de la salle multifonctions d'un montant de 408 € T.T.C.
- Devis Bricomarché : climatiseur de bureau du Maire d'un montant de 489 € T.T.C.
- Déclaration d'intention d'aliéner : non exercice du droit de préemption urbain sur un bien 3 rue Turquoise.

Le Conseil Municipal prend note de ces décisions.

Christian BELLIER est présent à 20h15.

Transfert de compétence assainissement et eaux pluviales

Considérant le transfert de la compétence "assainissement et eaux pluviales urbaines" à Vitré Communauté au 1er janvier 2020,

En application de l'article L1321-1 du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition à la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence,

Des procès-verbaux de mise à disposition ont donc été établis, un pour la compétence assainissement, et un second pour la compétence eaux pluviales,

Il convient d'approuver ces procès-verbaux et autoriser le Maire à les signer.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** à l'unanimité le principe de mise à disposition,
- **Autorise** M. le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens liés à la compétence assainissement ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence,
- **Autorise** M. le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens liés à la compétence eaux pluviales ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

Lotissement Courtil : acte dépôt de pièces et vente des lots

Maître de GIGOU, notaire à Vitré, en charge du dossier de vente du lotissement du Courtil par délibération n° 2019-122 en date du 11/12/2019, demande de donner tous pouvoirs au Maire pour signer l'acte de dépôt de pièces du lotissement (et ses éventuels modificatifs) et les actes de vente des lots.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Autorise** à l'unanimité M. le Maire à signer l'acte de dépôt de pièces du lotissement du Courtil (et ses éventuels modificatifs) et les actes de vente des lots.

Lotissement Verdon 2 : attribution marché éclairage public

Monsieur le Maire rappelle que la commune a confié au cabinet LEGENDRE, géomètre-expert, la maîtrise d'œuvre du lotissement du Verdon 2. Une consultation des entreprises a été réalisée pour l'éclairage public, trois sur quatre ont répondu.

La CAO, réunie le 6 juillet 2020, propose de retenir l'offre de l'entreprise SORELUM pour un montant de 25 907 € H.T., soit 31 088,40 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise SORELUM,
- **Autorise** M. le Maire à signer le marché correspondant et d'éventuelles modifications en cours d'exécution (avenants).

Convention ENEDIS : acte notarié pour installation électrique sur domaine public

Des conventions ont été passées en 2014 avec ENEDIS pour modifier le tracé de la ligne basse tension qui surplombait les terrains du futur lotissement privé de la Serverie. La commune et les consorts FRIN ont acceptés l'implantation d'installations électriques sur leur propriété pour permettre la réalisation du lotissement.

Les parcelles E 1373, E 1369 et E 1564 appartenant à la commune sont concernées par la servitude en faveur d'ENEDIS, soit :

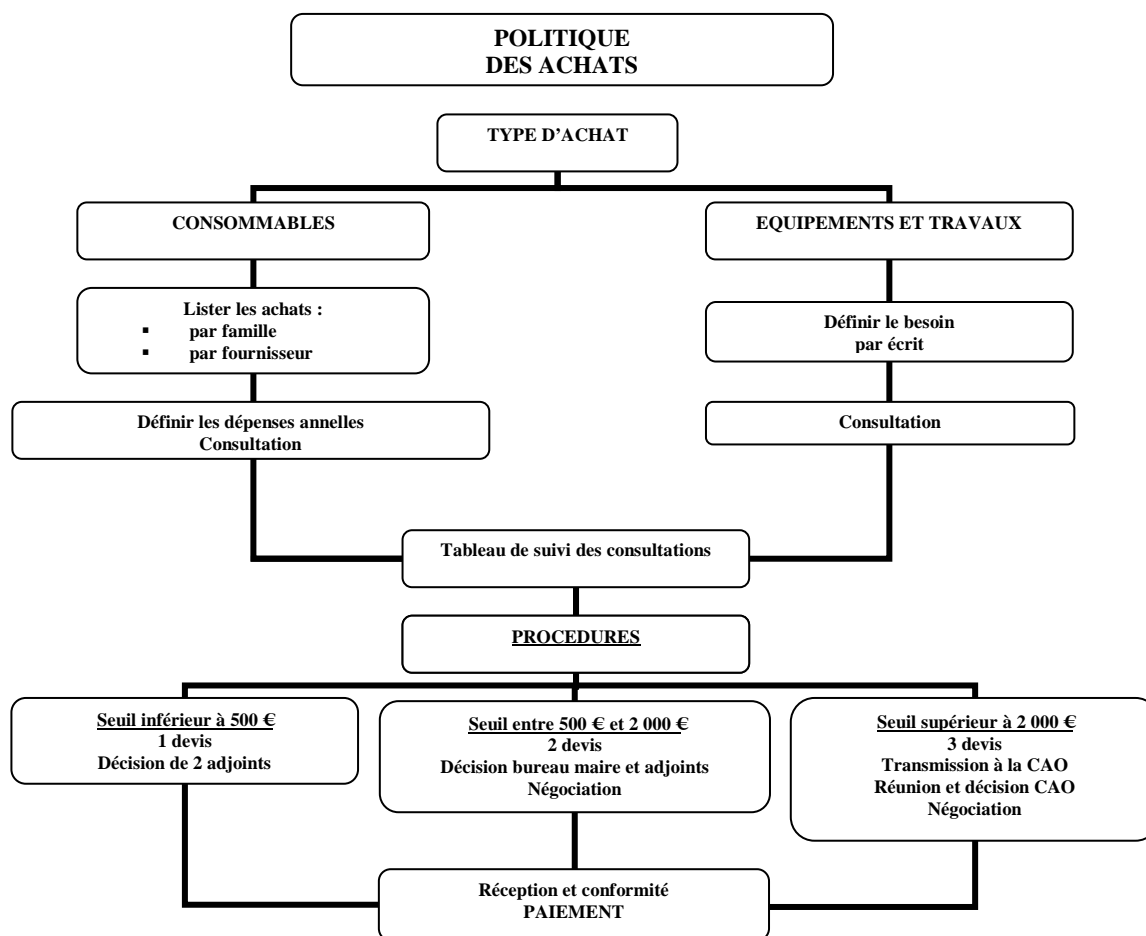
1. y établir à demeure sur une bande de 3 mètres de large 2 canalisations souterraines sur une longueur de 155 mètres environ
2. établir si besoin des bornes de repérage
3. sans coffret
4. effectuer élagage, enlèvement, abattage ou dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres à proximité des ouvrages
5. utiliser les ouvrages et réaliser toutes les opérations nécessaires
6. faire pénétrer sur la propriété les agents d'ENEDIS ou entrepreneurs dûment accrédités.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Autorise** à l'unanimité M. le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette servitude.

Politique d'achat et fonctionnement commission d'attribution des offres

La CAO, réunie le 6 juillet 2020, propose :



Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Valide** à l'unanimité ce mode de fonctionnement.

Constitution de la commission communale des impôts directs : proposition d'une liste de commissaires titulaires et suppléants

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.

Ces commissaires seront désignés par la Direction Régionale des finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Dagmar PAYELLE est présente à 20h55.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Propose** 17 voix POUR et 1 voix CONTRE la liste des contribuables ci-dessous (12 titulaires et 12 suppléants) :

Proposition de membres titulaires	Adresse		Proposition de membres suppléants	Adresse
THEVENET Jérôme	7 avenue des Lilas		BOISRAMÉ Nicole	19 Remichard
PINSARD Patricia	15 Le Bois de la Lande		BLOT Thérèse	2 avenue des Charmilles
FRIN Denis	5 La Havardière		MANCEAU Martine	12 avenue des Charmilles
GARCIA Julien	2 rue de la Noë		RUPIN Lucie	18 Le Petit Tremble
FUZIER Alexandre	14 rue des Rubis		DINÉ Claude	68 Burelle
MARTINET Doris	5 rue des Rosiers		CORNÉE Alain	59 Brard
SALMON Jacques	8 rue Turquoise		ABDELSALAM Koi	20 rue Hay des Nétumières
LEBRUN Michel	3 rue de la Valière		HOCDE Jean-Claude	8 rue de la Noë
TENEUR Jacky	13 rue Emeraude		COLINET Samuel	65 Les Gâneries
BŒUF Franck	3 Place des Mézières		PRIOUX Thierry	55 Les Gaudiniais
JOUAULT Pascal	11 Le Petit Bas Gast		BELLANGER Hervé	7 rue Georges Hévin
PAILLARD Jean-Yves	13 rue de la Valière		MARTINNE Anne-Laure	4 rue Saint-Martin

Commission intercommunale des impôts directs : proposition d'un contribuable

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1650 A du code général des impôts qui prévoit qu'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que cette commission, présidée de droit par le Président de l'EPCI, est composée de dix commissaires titulaires et autant de suppléants, désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques, à partir d'une liste de contribuables ;

Considérant que cette liste doit être obligatoirement dressée par le conseil communautaire en nombre double (soit 40 personnes), sur proposition des communes, dans un délai de deux mois suivant son installation ;

Considérant le rôle consultatif mais essentiel de cette CIID, dans le cadre notamment de la mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels et industriels (secteurs, tarifs et coefficients de localisation) ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Propose** à l'unanimité Yves-Laurent BOTREAU.

Désignation membres comité pilotage du RIPAME

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter au sein du comité de pilotage du Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME) Arc-En-Ciel dont le siège est à Châtillon-en-Vendelais.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Désigne** à l'unanimité :
 - Délégué titulaire : Martine MANCEAU
 - Délégué suppléant : Anne-Laure MARTINNE.

Droit à la formation des élus

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élus locaux, la loi a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu.

Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Les crédits sont plafonnés à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être alloués aux élus.

Les frais d'enseignement (si organisme agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus sont pris en charge dans les conditions prévues par la réglementation.

Il est proposé de valider les orientations suivantes en matière de formation :

- les fondamentaux de l'action publique locale,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
- les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits...).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** à l'unanimité les orientations données à la formation des élus telles que présentées ci-dessus,
- **Précise** que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 6535 au budget de la commune.

Dossier installation classée GAEC de la Mine

Monsieur le Maire expose que par arrêté préfectoral du 3 juin 2020, une consultation du public est ouverte du 30 juin au 28 juillet 2020 concernant la demande d'enregistrement présentée par le GAEC de la Mine ayant son siège social à Saint-Pierre la Cour Les Gras Ménils en vue d'exploiter un élevage de 220 vaches laitières à la Haute Ente à Saint-Pierre La Cour, Ménil Morel La Huberdière et la Rue du Feu à Erbrée ainsi qu'un élevage de 435 bovins à l'engrais à Les Gras-Ménils à Saint-Pierre La Cour.

Le projet prévoit l'épandage sur les communes du Bourgneuf-la-Forêt, Bourgon, Saint-Cyr-le-Gravelais, Saint-Pierre la Cour, Argentré du Plessis, Bréal-Sous-Vitré, La Chapelle-Erbrée, Erbrée et le Pertre.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Emet** un avis favorable par 17 voix POUR et 1 abstention au dossier présenté.

Questions diverses

Informations

Prochaines dates de réunion Conseil Municipal :

- **Mercredi 16 septembre 2020**
- **Mercredi 14 octobre 2020**
- **Mercredi 18 novembre 2020**
- **Mercredi 16 décembre 2020**

Réunions commissions :

Commission Développement Durable : **20 juillet 2020 à 20h00**

Commission Voies douces : **21 juillet 2020 à 20h00**

Commission Urbanisme : **31 août 2020 à 9h00**

Commission Sports : **2 septembre 2020 à 20h15**

DESIGNATIONS DELEGUES POUR ELECTIONS SENATORIALES

La Préfecture rappelle que la date de réunion du conseil municipal pour la désignation des délégués pour les élections sénatoriales est le **vendredi 10 juillet 2020 (date impérative) à 13h30 à la mairie**